

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 83/2021

PORTANT DELEGATION DE FONCTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE A MADAME CAROLE PELLETIER, CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

Considérant l'entrée en fonction de Madame Carole PELLETIER en tant que conseillère municipale le 2 juillet 2021 en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2021, délégation de fonction est accordée à Madame Carole PELLETIER, conseillère municipale de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, à l'effet d'exercer les fonctions relatives au développement du commerce de proximité sur la commune.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'état, affichée en Mairie et notifiée à l'intéressé.

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières,
Le 1^{er} octobre 2021

Le Maire
François VIVES

